(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 1 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: Topsealer WT QUICK DRY Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Durcisseur (composant B) pour vernis a l'eau à deux composants.

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: Grupo Negocios PO, S.L.U.

Adresse: Plaza Rojas Clemente nº 17 bajo izqdo.

Ville: Valencia Province ou région: Valencia

Numéro de Téléphone: 00 34 963 925 989 E-mail: info@topciment.com Web: www.topciment.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 00 34 661 557 242 (Disponible 24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008: Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Phrases H:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases P:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P302+P352 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 En cas d'irritation ou d'eruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales dans une installation d'élimination

des déchets.

Contient:

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 2 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

Hydrophilic aliphatic polyisocyanate based on HDI

2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règelement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

			(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 28182-81-2 CE No: 500-060-2	Hexamethylene diisocyanate, oligomers	1 - 100 %	Skin Sens. 1, H317	-
CAS No: 666723-27-9	Hydrophilic aliphatic polyisocyanate based on HDI	20 - 25 %	Acute Tox. 4, H332 - Aquatic Chronic 3, H412 - Skin Sens. 1, H317 - STOT SE 3, H335	-

^(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas d'contacte avec les yeux.

Si vous portez des lentilles d'contacte, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas d'contacte avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats. Il peut se produire des réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 3 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO_2 . En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

$\hbox{7.2 Conditions d'un stockage s\hat{u}r, y compris d'éventuelles incompatibilités}.$

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chutte ou renversement.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 4 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pour professionnel.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration: 100 % Durcisseur (composant B) pour vernis a l'eau à deux composants.
Protection respiratoire: Si I'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. Protection des mains: PPE: Gants de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I. Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Closervations: Diservations: Martine protection des yeux: PPC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vétements de protection ne doivent pas être portes trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Naquage «CE» Catégorie II. Les vétements de protection ne doivent pas être portes trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vétements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
SI l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. Protection des mains: PPE: Gants de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I. Normes CEN: EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Observations: Une fois couples dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Protection des mains: Protection des mains: Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I.
Protection des mains: PPE: Gants de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I. Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Ces gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Temps de pénétration > 480 Epaisseur du matériau (mm): Protection des yeux: Protection des yeux: Protection des yeux: Caractéristiques: Au suisibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
PPE: Gants de travail Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I. Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Temps de pénétration (min.): Protection des yeux: PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Observations: Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vétements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vétements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420 Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Maintenance: Das modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Names CEN: Maintenance: Protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
d'adhésif. Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Observations: Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Doservations: Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches. Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Ecran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Observations: Die fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: Observations: Normes CEN: Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Protection des yeux: PPE: Caractéristiques: Normes CEN: Maintenance: Cobservations: Description des desinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans facialux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Matériaux: PVC (Polychlorure de vinyle) Temps de pénétration > 480 Epaisseur du matériau (mm): 0,35 Protection des yeux: PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vétements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Protection des yeux: PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 166, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Protection des yeux: PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
PPE: Écran facial Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: Portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: Double de la peau: Protection de la peau: PORTIGITATION DE MARQUAGE (CE) Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
de liquides. Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Observations: Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: Maintenance: Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Maintenance: les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
mobiles bougement doucement. Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: Maintenance: Mointenance: M
Observations: Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical. Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: Mai
Protection de la peau: PPE: Vêtements de protection
PPE: Vêtements de protection Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Marquage «CÉ» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: Maintenance: Portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur. EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
l'utilisateur. Normes CEN: Maintenance: Maintenance: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Normes CEN: Maintenance: EN 340 Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Maintenance: Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont
d'utilisation prévus.
PPE: Chaussures de travail
Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347
Ces articles s'adantent à la forme du nied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour
Maintenance: des du littles s'adaptent à la forme du premier d'instreur. d'est pour cette raison, mais dussi pour des des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.
Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à
Observations: protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles

tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 5 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect:Liquide avec odeur et couleur caractéristiques

Couleur: amarillento Odeur:casi inodoro Seuil olfactif:P.D./P.A.

pH:P.D./P.A.

Point de fusion:P.D./P.A.
Point d'ébullition: P.D./P.A.
Point d'inflammation: 185 °C
Taux d'évaporation: P.D./P.A.
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A. Densité de la vapeur:P.D./P.A. Densité relative:1.15 g/cm³ Solubilité:P.D./P.A. Liposolubilité: P.D./P.A. Hydro solubilité: inmiscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A. Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A. Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A. Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2 Autres informations.

Point d'écoulement: P.D./P.A. Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présentent pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans certaines conditions cela peut produire une réaction de polymérisation

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Contact avec des matériaux incompatibles

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 6 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Cox (oxydes de carbone)
- Composants organiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contacte prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contacte non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau. Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Produit classé:

Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 7 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 Numéro ONU.

Transport non-dangereux.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: Transport non-dangereux. IMDG: Transport non-dangereux. OACI: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Transport non-dangereux.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Sous-catégorie de produits (Directive 2004/42/CE): Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple, phase aqueuse

Phase I* (à partir du 01/01/2007): 140 g/l Phase II* (à partir du 01/01/2010): 140 g/l

(*) g/l de produit prêt à l'emploi

Teneur en COV (p/p): 0 % Teneur en COV: 0 g/l

Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les COV s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour de plus amples informations.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

Topsealer WT QUICK DRY Comp. B



Version: 3 Page 8 de 8
Date de révision: 11/04/2017 Date d'impression: 11/04/2017

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 [Inhalation] : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Sections changé par rapport à la version précédente:

1,2,16

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation. PPE: Équipements de protection individuelle.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2015/830. Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.